

ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

RAPPORT DE GESTION 2019



**du Comité de Direction
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois**

PREAVIS N° 02 - 2020

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE EST LAUSANNOIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c et 125b) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2019.

TABLE DES MATIERES

1. ORGANISATION.....	5
2. LES AUTORITES.....	8
2.1. Le Comité de direction - Législature 2016 – 2021	9
2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021	10
2.3. Séances du Conseil intercommunal.....	11
3. RESUME DES COMPTES 2019 (Annexe 1).....	11
3.1. Résultat d'exercice	11
3.2. Analyse des charges de fonctionnement	11
3.3. Analyse des revenus	13
3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques.....	13
3.5. Conclusions	14
4. DIRECTION	15
4.1. Ressources humaines	15
4.2. Personnel du service	16
5. DIVISION OPERATIONNELLE	18
5.1. Section Prévention Proximité	18
5.1.2 Unité prévention	201
5.2. Unité Radar (annexe 5)	23
5.3. Section Sécurité publique.....	27
5.4. Unité Garde-parcs	31
6. DIVISION SERVICES GENERAUX.....	31
6.1. Signalisation Routière (SR)	31
7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE.....	33
7.1. Chancellerie.....	33
7.2. Réception.....	34
7.3. Police du commerce Ville de Pully	34
7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)	35
8. BUREAU DES CONTROLES	36
8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)	36
8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)	36
8.3. Commission de police	37
8.4. Montants encaissés	37
8.5. Actions administratives.....	38
9. CONCLUSION.....	38

GLOSSAIRE

Abréviations principales	Explications
AO	Amende d'ordre
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CP	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
EPT	Emploi plein temps
EM	Etat-major
FOCO	Formation continue
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LADB	Loi et règlement sur les auberges et débits de boissons
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
MGP	Mission générale de police
PS	Police-Secours
PP	Prévention-Proximité
RGPI	Règlement général de police intercommunal
SAGA	Système d'aide à l'engagement
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière

1. ORGANISATION

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leurs actions tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

A ce jour, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une organisation policière à même de :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable ;
- enseigner la prévention routière et judiciaire dans les classes scolaires ;
- gérer les missions d'une police administrative (police du commerce et des inhumations).

Au niveau technique, le service corps de police est composé de policiers brevetés, d'assistants de sécurité publique et d'employés civils assermentés. Le service est dirigé par un Commandant soutenu par un Etat-major (EM).

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter, par l'élaboration d'un budget d'une part mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

2019 aura été une année bien remplie pour le corps de police. Les travaux de mise en conformité du poste de police se sont terminés en avril, conduisant notre organisation à obtenir, en fin d'année, l'accréditation définitive du Conseil d'Etat vaudois. Les nouveaux locaux répondent désormais entièrement aux conditions imposées par la Loi sur l'organisation policière vaudoise, notamment dans les domaines de l'accueil au citoyen, des victimes et auteurs d'infraction. Les travaux ont également permis de mettre à niveaux certains locaux et installations techniques, tels que le local de garde, les vestiaires, le système de chauffage et sanitaire, permettant ainsi au bâtiment d'être conforme aux normes imposées par la Loi sur le travail et aux directives de protection incendie.



Au niveau opérationnel, les collaborateurs du Corps de police ont été engagés dans de nombreux événements de dimension cantonale en appui de la Gendarmerie vaudoise et des autres polices communales. On mentionnera particulièrement le 100ème anniversaire de la Fédération vaudoise des Jeunesses campagnardes à Savigny, la Fête des Vignerons à Vevey, l'inauguration du nouveau siège du CIO à Lausanne et la rencontre Pully football – FC Basel.

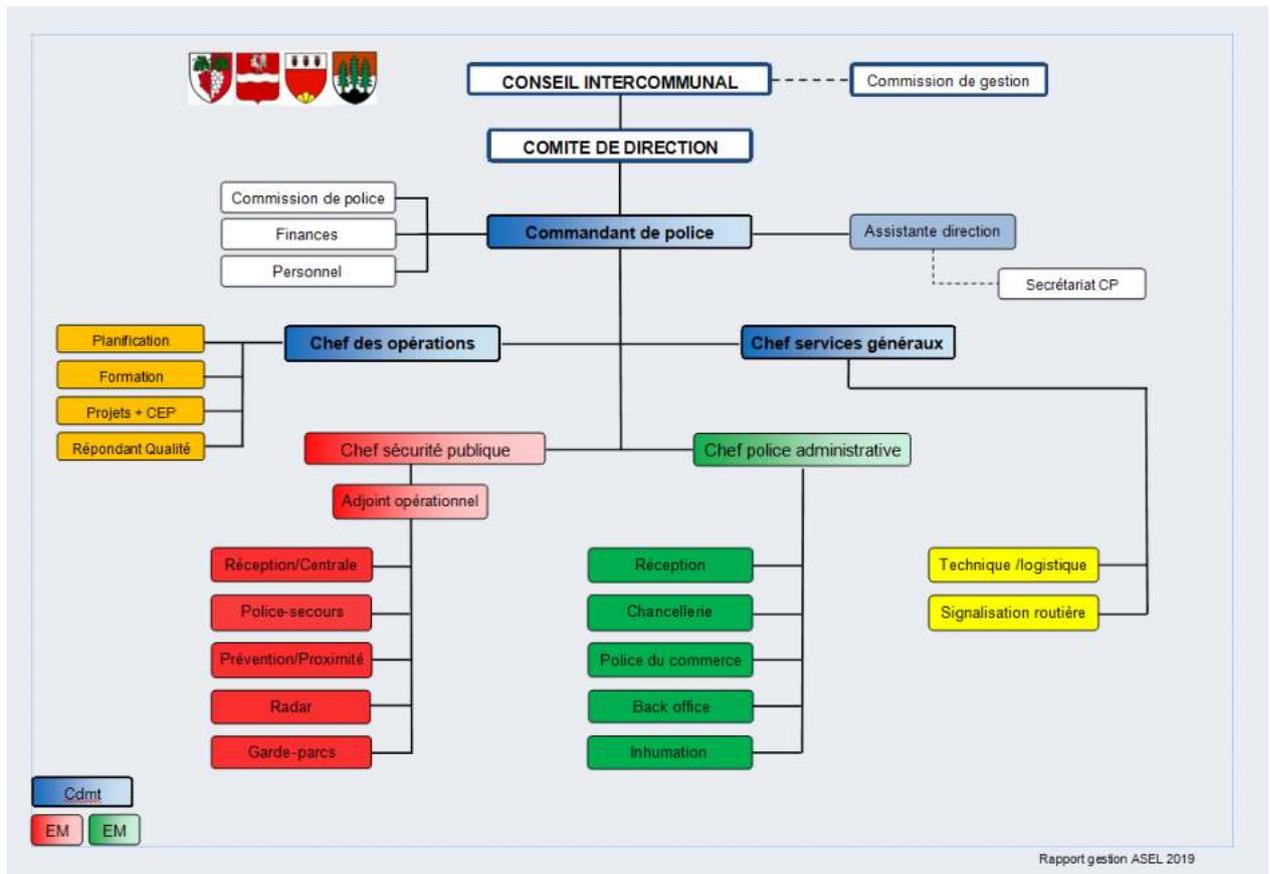


**Fête des 20
Vignerons 19**
Du 18 juillet au 11 août



Enfin, en octobre 2019, le système d'aide à l'engagement (SAGA) de la Police cantonale vaudoise a été installé au sein de notre centrale et mis en production en novembre. Ce logiciel est un atout important pour un meilleur engagement, une meilleure coordination des moyens entre polices et une aide importante à la prise de décision. Outre l'avantage de pouvoir disposer d'une vue d'ensemble permanente des moyens, ce système sert à l'engagement des patrouilles dans le cadre des interventions et à gérer le flux des informations en lien avec l'évolution des événements et des mesures prises.

1. 1. Organigramme au 31.12.2019



2. LES AUTORITES

2.1. Le Comité de direction - Législature 2016 – 2021

2.1.1. Message du Président :

Cette année 2019, qui représente le 8^{ème} exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois, est à marquer d'une pierre blanche.

L'année précédente voyait débiter les importants travaux d'aménagement du poste de police, dont le but était non seulement de permettre un respect des normes fixées dans la LOPV afin d'obtenir la fameuse « accréditation », mais également d'offrir de meilleures conditions de travail.

C'est donc avec un sentiment de satisfaction et de fierté que nous avons été témoins, en 2019, de la fin des travaux d'aménagement et de l'obtention de l'accréditation définitive de notre Corps.

Forte des expériences vécues et face à l'évolution de la criminalité, la police se doit de s'équiper de moyens en adéquation avec son temps. C'est la raison pour laquelle plusieurs corps de police, dont le nôtre, se sont équipés du nouveau système d'aide à l'engagement (SAGA) et sont parties prenantes dans le renouvellement du système d'information central des polices vaudoises (Projet Odyssée).

Ce nouveau projet représente une opportunité de modernisation du système d'information actuel, qui de surcroît, s'inscrit dans un contexte novateur de cyberadministration. Le concept global permettra également l'extension du travail en mobilité, avec comme corollaire, une maximisation de la présence policière sur le terrain.

De nos jours, il est primordial de posséder des systèmes à même d'accélérer la prise en charge des événements et le traitement de leurs données, par l'utilisation d'outils communs performants pour faciliter l'activité opérationnelle tant au niveau du terrain que de l'enquête.

Le défi auquel nous sommes confrontés est celui de se préparer à l'avenir sans pour autant le prédire, de raisonner différemment et d'oser penser transversalité et donc collaboration !

Forts de ce constat, de nouvelles réflexions sont en cours afin de vivre notre futur et ne pas le subir. Ce futur ne peut se réaliser sans une analyse factuelle d'une probable réorganisation de la police dans la région.

Pour conclure, je remercie l'ensemble du Comité de direction et du Conseil intercommunal pour leur engagement en faveur du développement de notre association durant cette marquante année 2019.

Au nom du Comité de direction, j'adresse mes plus vifs remerciements aux collaboratrices et collaborateurs de l'ASEL et je salue leur professionnalisme, leurs compétences et leur disponibilité. Je tiens spécialement à leur témoigner ma reconnaissance, à l'heure où de stimulants projets nécessiteront un accompagnement aux changements organisationnels et opérationnels. Grâce à leurs actions, le sentiment de sécurité est bien présent sur le territoire de nos quatre communes, témoin incontestable du « bien vivre ensemble ».

Jean-Marc Chevallaz

2.1.2. Composition du CoDir en 2019

	Jean-Marc Chevallaz Pully – Conseiller municipal Président du Comité de direction
	Gérald Fontannaz Paudex - Conseiller municipal Vice-président du Comité de direction
	Nathalie Greiner Belmont-sur-Lausanne - Conseillère municipale Membre du Comité de direction
	Gil Reichen Pully - Syndic Membre du Comité de direction
	Jean-Claude Rochat Savigny – Conseiller municipal Membre du Comité de direction

2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021

Situation au 31.12.2019

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Bérard	Didier	Belmont-sur-Lausanne
Vice-président	Freise	Alexandre	Pully
Secrétaire	Montavon	Bernard	

Membres du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	Commune politique
Bartolacelli	Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
Bonjour	Anita	Pully
Burri	Fritz	Savigny
Chassot	David	Savigny
De Landerset	Xavier	Paudex
Dupertuis	Christian	Belmont-sur-Lausanne
Häusermann	David	Pully
Jaquet	Pyrame	Pully
Krenger	Isabelle	Pully
Lio	Lena	Pully
Masmejan	Lydia	Pully
Spring	Jean-François	Paudex
Weidmann Yenny	Chantal	Savigny

Membres de la Commission de gestion :

Nom	Prénom	Commune politique
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully
Simanis	Viesturs	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

2.3. Séances du Conseil intercommunal

Séance du 18 juin 2019 – Foyer de la Maison Pulliérane à Pully

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 1/2019 – Comptes de l'année 2018
- Préavis 2/2019 – Rapport de gestion 2018

Assermentation d'un nouveau Membre du Conseil intercommunal.

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 1/2019 – Comptes de l'année 2018, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 2/2019 – Rapport de gestion 2018, adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance du 19 novembre 2019 – Annexe de l'administration communale de Paudex

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 3/2019 – Budget 2020
- Préavis 4/2019 – Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises : Projet Odyssee

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission de gestion sur le préavis 3/2019 - Budget 2020 – adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 4/2019 – Renouvellement du Système d'information central des polices vaudoises : Projet Odyssee – adopté à l'unanimité des membres présents.

3. RESUME DES COMPTES 2019 (ANNEXE 1)

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les 4 communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

3.1. Résultat d'exercice

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2019 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

3.2. Analyse des charges de fonctionnement

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2019, inférieures de 1.1% par rapport au budget 2019 et supérieures de 4.2% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2018.

3.2.1. Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont à peu près au même niveau que celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2019 et supérieures de 4.5% par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2018.

L'effectif du personnel œuvrant pour l'Association se monte à 61.7 ETP.

La progression constatée d'environ CHF 380'000.00 entre les comptes 2019 et les comptes 2018 provient essentiellement des diverses augmentations statutaires, de l'augmentation des heures de nuit/week-end en raison de la collaboration interpolice sur différents événements d'importance, de la mise en place d'une indemnité pour la signalisation routière lors de travaux de marquage effectués la nuit et du remplacement de personnes absentes pour de longues durées (maladie et accidents). Ces derniers montants sont compensés par un revenu issu de l'assurance perte de gains.

3.2.2. Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont inférieures de 15.5% par rapport à celles prévues au budget 2019 et supérieures de 3.9% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

Les non dépenses d'un peu moins de CHF 340'000.00 par rapport au budget 2019 s'expliquent de la manière suivante :

<u>Explications</u>	<u>Montants (en CHF)</u>	
Diminution des commandes de carnets d'amendes d'ordre	CHF	13'000.00
Diminution des renouvellements pièces uniformes et matériel	CHF	42'000.00
Achat d'un véhicule d'intervention moins cher que prévu	CHF	18'000.00
Renouvellement de radios Polycom moins important que prévu	CHF	15'000.00
Mise en conformité locaux signalisation routière moins onéreuse	CHF	14'000.00
Diminution de la consommation de carburant	CHF	22'000.00
Pas de commande papier plotter et moins d'étalonnage de feux	CHF	30'000.00
Peu de réparation du parc de véhicules	CHF	18'000.00
Frais informatiques moins importants que prévu	CHF	116'000.00
Primes d'assurances de choses, RC moins importantes que prévu	CHF	11'000.00
Diverses diminutions	CHF	41'000.00
Total des non dépenses	CHF	340'000.00

3.2.3 Charges relatives aux amortissements

La somme de CHF 62'168.00 comptabilisée dans les comptes de l'année 2019 concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

3.2.4 Attributions aux fonds et aux financements spéciaux

La somme de CHF 160'400.00 comptabilisée dans les comptes de l'année 2019 concerne les éléments suivants :

<u>Explications</u>	<u>Montants (en CHF)</u>	
Attribution fonds renouv. Projet Odyssée (préavis 04-2019)	CHF	120'000.00
Attribution provision sur débiteurs douteux	CHF	40'400.00
Total des attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	160'400.00

3.3. Analyse des revenus

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2019, inférieurs de 1.1% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2019 et supérieurs de 4.2% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

3.3.1. Patentes et concessions

La somme de CHF 300.00 comptabilisée dans les comptes de l'année 2019 concerne l'octroi d'une autorisation d'exercer du commerce d'occasions.

3.3.2. Taxes, émoluments et produits des ventes

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs de 34.9% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2019 et de 13.3% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

3.3.3. Part à des recettes cantonales sans affectation

La somme de CHF 7'855.00 comptabilisée dans les comptes de l'année 2019 concerne la redistribution de la taxe Co2. Cette somme est calculée sur la base de la masse salariale soumise aux cotisations AVS.

3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 9.7% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2019 et supérieurs de 3.0% par rapport aux comptes de l'année 2018.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 865'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2019 et supérieures d'environ CHF 240'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2018.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lausanne	489'348.35	543'438.03	-54'089.68	-10.0%	129.70
Paudex	245'031.25	266'795.61	-21'764.36	-8.2%	159.94
Pully	6'920'299.70	7'652'827.91	-750'528.21	-9.8%	373.20
Savigny	449'005.55	487'054.45	38'048.90	-7.8%	133.67
Total	8'085'684.85	8'950'116.00	-864'431.15	-9.7%	297.72

Par rapport à l'année 2018, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2019	Comptes 2018	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Belmont-sur-Lausanne	489'348.35	502'261.82	-12'913.41	-2.6%
Paudex	245'031.25	234'575.77	10'455.48	4.5%
Pully	6'902'299.70	6'659'647.99	242'651.71	3.6%
Savigny	449'005.55	450'150.41	-1'144.86	-0.3%
Total	8'085'684.85	7'846'635.99	239'048.86	3.0%

3.5. Conclusions

Le huitième exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois se révèle positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté sans difficulté. Le coût net à charge des communes partenaires a très légèrement augmenté et est par conséquent resté relativement stable par rapport à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2018. Ceci confirme que l'Association Sécurité Est Lausannois a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de direction. Par conséquent, nous continuerons à gérer les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscients que l'Association Sécurité Est Lausannois devra s'adapter aux évolutions à venir.

4. DIRECTION



Commandant Police Est Lausannois
Chef de service
Secrétaire du Comité de direction
Lt-colonel Dan-Henri Weber

Il dirige le Service avec l'appui de son EM et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du CoDir et de Président de la Commission de police, il est membre et/ou participe :

- comme vice-président de la société des officiers de polices communales vaudoises (SOPV) ;
- au Bureau des commandants des polices communales vaudoises (CCPV) ;
- à la Direction opérationnelle élargie de la police vaudoise ;
- à la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) ;
- aux GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- aux séances du Comité de pilotage du projet REGIO ;
- à la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises ;
- aux séances de coordination judiciaire avec la Police cantonale ;
- à la Société des Chefs des polices des villes de Suisse (SCPVS) ;
- à la Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- à la Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- au Groupe de travail de coordination des Directions (Pully) de l'urbanisme, des travaux et Police ;
- à la commission Sécurité de la Ville de Pully ;
- à la commission Mobilité Ville de Pully - ASEL
- aux Manifestations officielles publiques ;

4.1. Ressources humaines

L'Association a mandaté le Service des ressources humaines de la Ville de Pully pour le suivi des dossiers du personnel notamment dans le domaine du recrutement, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné avec professionnalisme les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Ainsi les collaborateurs ont pu participer à la soirée du personnel ainsi qu'au Noël des enfants. Plusieurs collaborateurs ont également pu bénéficier des formations proposées par la Ville (gestion des conflits, comment évaluer son personnel, préparer sa retraite, etc.).

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et la borréliose/maladie de Lyme, ainsi que des "massages assis".

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est dans le cadre de leur tournus sur 3 ans que l'ASEL accueille, durant 6 mois, un jeune pour lui permettre de découvrir le monde de la police.

4.2. Personnel du service

4.2.1. Départs

- le 31 mars 2019, sergent-chef Hugo Michel
- le 30 avril 2019, assistante de sécurité publique Chantal Monney
- le 31 mai 2019, appointé Marc Hugon
- le 30 novembre 2019, appointée Aurore Voide

4.2.2. Aspirants nouvellement brevetés nommés agents au terme d'une année d'école à l'Académie de police de Savatan)

En mars 2019

- aspirant Samuel Gay
- aspirante Muriel Zinniker

4.2.3. Engagements de collaborateurs en cours d'année

- le 1^{er} avril 2019, aspirant Jonathan Cosendai
- le 1^{er} avril 2019, aspirant Thomas Perroud
- le 1^{er} juillet 2019, appointé Costin Jianu

4.2.4. Promotions

Approuvées par le Comité de direction au 1^{er} janvier 2019 :

- L'agent Stéphane Foetisch à la distinction d'appointé
- L'agente Christèle Rey à la distinction d'appointée
- L'agent Fabrizio Scarpellino à la distinction d'appointé
- L'appointée Charlotte Magnaghi au grade de caporale
- Le caporal Claudio Corso au grade de sergent
- Le caporal Raphaël Duc au grade de sergent
- Le caporal François Tzaut au grade de sergent

4.2.5. Effectif du Service de police

L'effectif du Service de police au 31 décembre 2019 se présente comme suit :

1 commandant, chef de service	9 appointés
2 officiers,	6 agents
3 adjudants	7 Assistants Sécurité Publique (ASP)
11 sergents-majors	10 employés civils
10 sergents	+ 2 aspirants hors effectif
1 caporale	

Soit 60 collaborateurs actifs représentant 58,6 ETP c/61,7 prévus au budget. La différence s'explique par le fait que certains collaborateurs ayant quitté notre organisation en 2019 n'ont été remplacés qu'en 2020.

4.2.6. Formation continue

Quelque 1'690 heures ont été consacrées par l'ensemble du personnel à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Cours Police de proximité
- Cours de masse DCR
- Cours SAGA
- Cours de conduite
- Cours de cadres - moniteurs de tir
- Cours de tir pistolet et mitraillette
- Cours formation RADAR
- Cours d'exercices tactiques et sécurité personnelle
- Cours Maintien de l'ordre / MO
- Cours NAC / Nouveaux animaux de compagnie

5. DIVISION OPERATIONNELLE



Chef des opérations
Remplaçant du Commandant
Capitaine Jean-Claude Mangili

Il dirige la division opérationnelle qui comprend, la réception et la centrale d'engagement Police-secours, ainsi que les entités chargées d'assurer les Missions Générales de Police (MGP) et les actions de prévention effectuées par des policiers en uniforme.

Outre sa fonction de Chef opérationnel et de Vice-Président de la Commission de police, dont il a présidé les séances en 2019, il a participé notamment aux :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie
- GT canton-communes – Collège Ressources Humaines
- GT canton-communes – Collège Recrutement
- GT canton-communes – Collège Gestion grands événements / CONCORDE
- GT POLCOM – Collège des chefs opérationnels
- GT POLCOM – Collège des répondants formation continue

5.1. Unité Prévention Proximité Radar



Chef d'unité
Sergent-major Pierre-Alain Morier

Vivre en sécurité constitue un besoin essentiel pour le citoyen. Pour ce faire, celui-ci demande ou attend, directement ou indirectement, que les représentants des forces de l'ordre assurent, notamment, une présence visible et qu'ils soient à l'écoute de ses préoccupations.

Ainsi, en plus d'une police assurant des interventions 24h/24 (police-secours), il se fait sentir depuis de nombreuses années le besoin d'une police qui s'intéresse à la sécurité au quotidien en étant capable de répondre aux petits actes d'incivilité et au sentiment d'insécurité perçu par la population.

Une police de proximité vise précisément à créer les conditions d'une véritable tranquillité publique à l'échelle des quartiers, que ce soit en milieu urbain ou rural. Ainsi, en plus de connaître les caractéristiques sociales, économiques et humaines de son territoire, elle se doit de proposer un service proactif en matière de prévention et de dissuasion, mais elle doit aussi être dans la réaction en réprimant les comportements inadéquats ou mettant en danger ses semblables.

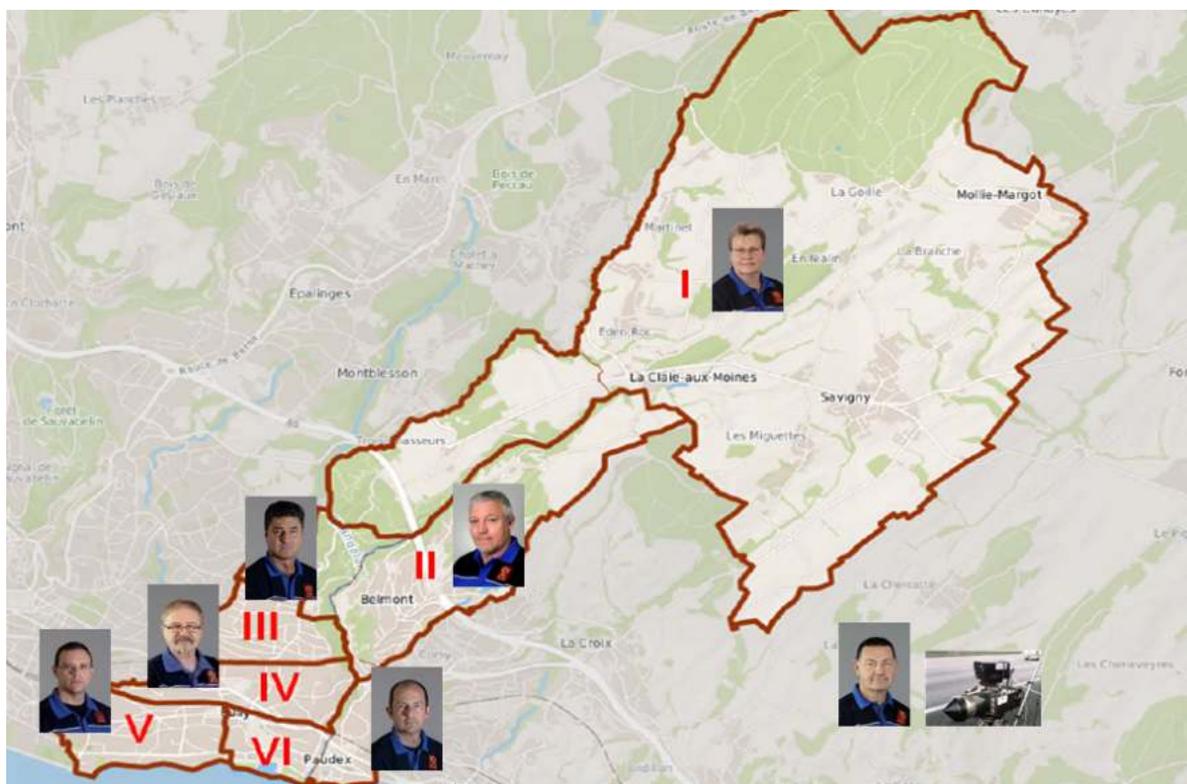
Toutefois, cela ne suffit pas et chaque individu doit être intégré comme partenaire dans le processus de la résolution de problèmes et dans l'établissement des priorités. C'est là un fondement de la police de proximité, gardienne de la paix, et nous faisons tout au quotidien pour répondre à l'attente de nos citoyens, jeunes, moins jeunes, y compris les enfants. Ainsi, avec la collaboration de divers partenaires, nous pouvons tout au long de l'année rencontrer tous les écoliers de notre territoire dans le cadre de la prévention routière et des délits, mais également mener des actions sur le terrain en allant au contact des habitants avec notre véhicule de prévention.

Depuis sa création en 2014, la section Prévention Proximité Radar, qui compte 8 collaborateurs, ne cesse d'accroître et de diversifier son activité. Afin de répondre aux attentes ses missions sont, notamment, de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain ;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité et si possible proposer des solutions durables ;
- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations ;
- Tenir des stands d'information et de prévention ;
- Enseigner la prévention routière dans les établissements scolaires et au gymnase;
- Etablir un contact privilégié avec les jeunes, les écoles et les parents ;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre) ;
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers) ;
- Lutter contre les incivilités, la petite et moyenne délinquance ;
- Faire respecter la propreté sur la voie publique

5.1.1 Unité Proximité

Le territoire opérationnel est divisé en 6 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité, lequel est en lien direct avec les Autorités, la population de son secteur et, en interne, avec l'Etat-Major. Ci-dessous la découpe de notre territoire.



Durant l'année 2019, les policiers de la cellule ont effectué diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits de voisinage et entre élèves. Plus de 3'794 actions préventives ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs, (3'800 en 2018) notamment lors de patrouilles pédestres et aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de l'unité ont procédé à 52 contrôles où quelque 265 contraventions ont dû être délivrées pour diverses infractions.

33 contrôles ont été organisés uniquement dans un but de sensibilisation dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. A cet effet, plusieurs flyers et articles publicitaires ont été remis aux usagers.

Par ailleurs, le policier spécialisé dans le domaine des nuisances sonores a effectué quelques interventions dans ce domaine particulier, que ce soit à la demande de propriétaires/locataires ou d'organisateur de manifestations/spectacles.

Le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 19 reprises (17 en 2018). A ces occasions d'échanges avec la population, près de 1'400 personnes (1'300 en 2018) ont été rencontrées. Plus de 650 flyers (600 en 2018) préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles publicitaires (stylos, porte-clés, disques de stationnement/grattoir, minuteurs, étuis empêchant la lecture inopinée des bandes des cartes de crédit, etc.) ont été offerts.

Notons encore que dans le cadre des manifestations, lors du Pully For Kids, plus de 100 enfants ont pu tester le gymkhana et ont reçu des sets-cadeaux, tandis qu'à l'occasion de Pully en Fêtes, les articles de la campagne « Made Visible », ont été remis à quelque 80 personnes, adultes et enfants.

Deux policiers de la section, à l'instar d'autres collègues du canton (PolCom et GDM), ont aussi participé au Salon des Métiers qui se déroulait au Palais de Beaulieu à Lausanne à la fin du mois de novembre.



5.1.2 Unité prévention

Pour l'année scolaire 2018-2019, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé quelque 220 heures d'enseignement auprès de 170 classes enfantines et primaires, du 1^{er} au 11^{ème} cycle Harmos des établissements scolaires de Pully-Paudex-Belmont et Savigny. Ceci nous a ainsi permis de rencontrer près de 2'600 écoliers, y compris les étudiants du gymnase de Chamblandes à Pully.

A l'instar de 2018, des cours théoriques et pratiques ont été enseignés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise gracieusement à notre disposition par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} Harmos, nous ont à nouveau permis de rencontrer plus de 300 écoliers scolarisés sur les 4 communes.



Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8^{ème} année. 19 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique.

Respect de la personnalité



Pornographie



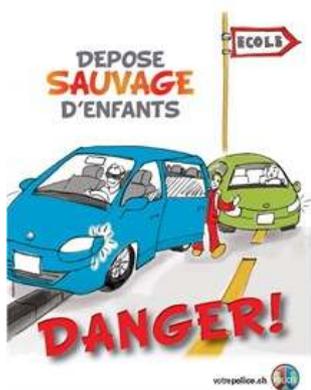
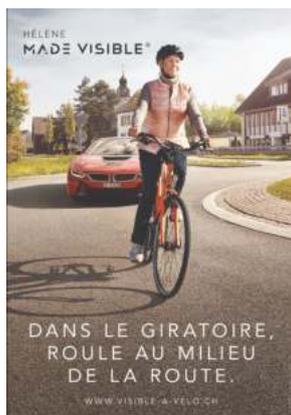
Violence extrême



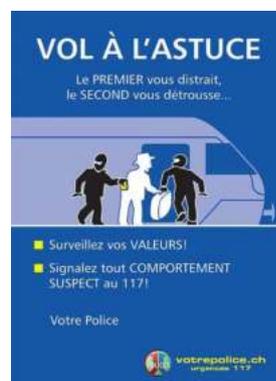
Image de soi



Quelques actions de prévention effectuées en 2019 dans le domaine de la circulation :



Quelques actions de prévention effectuées en 2019 dans le domaine criminalité :



5.2. Unité Radar (annexe 5)

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés " Visispeed ". Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 953 jours (872 en 2018).

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile, ainsi que d'un appareil portable Trucam II qui peut être utilisé dans d'autres conditions, notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h et en présence d'obstacles. Des critères légaux très stricts, basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions permettant de déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.

Les nombreuses actions préventives et la pose des indicateurs de vitesse pédagogiques (Visispeed) permettent de maintenir un taux moyen de quelque 6 % de véhicules en infraction sur l'ensemble de notre secteur d'intervention. Toutefois, force est de constater que sur certaines artères, notamment dans les zones 30 km/h, ce taux reste malheureusement largement supérieur. L'objectif sera donc de faire diminuer ce taux d'infraction par l'adoption de mesures préventives telles que la mise en place de mobilier urbain et le maintien des contrôles pédagogiques et dissuasifs.



5.2.1. Radar mobile Pully

• nombre de contrôles	287	(2018 : 234)
• nombre de véhicules recensés	96'506	(92'162)
• nombre de véhicules en infraction	5'175	(4'102)
• dépassements dénoncés Préfecture	47	(33)
• dépassements dénoncés Ministère public	6	(5)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	5.36	(4.49)
– zones 30 km/h (%)	13.28	(10.82)
– routes 50 km/h (%)	2.47	(1.92)
– routes 60 km/h (%)	8.97	(10.88)
– routes 80 km/h (%)	2.54	(3.48)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombre contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2018)
Alpes, avenue des	11	1'271	146	11.49 (8.76)
Avenir, avenue de l'	3	187	16	8.56 (6.77)
Bellevue, avenue de	2	74	8	10.81 (5.34)
Bouvreuil, chemin des	4	464	96	20.69 (-)
Bruyère, chemin de la	8	896	180	20.08 (8.15)
Cerisiers, chemin des	8	1'377	107	7.77 (6.58)
C.-F. Ramuz, avenue	13	4'946	31	0.62 (0.28)
Chamblandes, chemin de	10	844	55	6.52 (6.34)
Chantemerle, chemin de	2	28	2	7.14 (6.02)
Château-Sec, chemin du	14	4'369	416	9.52 (10.76)
Chenaule, route de la	2	344	6	1.74 (1.19)
Clair Matin, chemin de	1	12	0	0.00 (-)
Collèges, avenue des	2	50	1	2.00 (2.50)
Coquelicots, chemin des	1	7	0	0.00 (-)
Davel, chemin de	4	196	64	32.65 (-)
Désertes, avenue des	2	1'035	6	0.58 (1.00)
Deux-Pont, avenue des	14	1'497	428	28.59 (0.00)
Fau-blanc, chemin du	7	1'504	142	9.44 (8.47)
Forêt, boulevard de la	7	2'871	90	3.13 (4.47)
E. Guillemin, avenue	12	1'255	227	18.09 (-)
Général Guisan, avenue	21	26'177	429	1.63 (1.65)
Jean-Pavillard, chemin	1	40	0	0.00 (-)
Lavaux, avenue de	14	11'195	183	1.63 (0.93)
Liaudoz, chemin du	3	273	24	8.79 (1.00)
Manoir, chemin du	4	141	9	6.38 (9.68)
Montillier, chemin du	3	134	17	12.69 (6.47)
Oron, route d' (60)	11	11'042	990	8.97 (10.89)
Oron, route d' (80)	8	2'091	56	2.68 (3.68)
Osches, chemin des	14	1'292	189	14.63 (11.95)
Peupliers, avenue des	4	208	8	3.85 (4.23)
Plateires, chemin des	1	30	1	3.33 (-)
Préau, chemin du	1	64	2	3.13 (-)
Rennier, chemin de	21	10'842	590	5.44 (4.15)
S. Reymondin, avenue	2	315	1	0.32 (-)
Rochettaz, avenue de	12	2'719	189	6.95 (3.77)
Senalèche, avenue de	2	94	8	8.51 (6.81)
Somais, chemin de	6	341	22	6.45 (8.25)
Source, chemin de la	4	268	25	9.33 (6.88)
Tilleuls, chemin des	14	1'873	336	17.94 (17.04)

Vevey, route de	6	3'470	52	1,50 (1.69)
Vignes, chemin des	6	432	15	3.47 (2.67)
Villardin, avenue de	2	238	8	3.36 (0.33)
Total	287	96'506	5'175	5.36 (4.49)

5.2.2. Radar mobile Paudex

• nombre de contrôles	55	(2018 : 50)
• nombre de véhicules recensés	47'873	(47'047)
• nombre de véhicules en infraction	1'721	(1'907)
• dépassements dénoncés Préfecture	11	(14)
• dépassements dénoncés Ministère public	0	(3)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	3.59	(4.05)
- zones 30 km/h (%)	23.07	(15.58)
- routes 50 km/h (%)	3.55	(4.04)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombre contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2018)
Bordinette, route de la	1	18	0	0.00 (-)
Grangette, chemin de la	3	73	21	28.77 (19.44)
Lac, route du	30	29'587	1'524	5.15 (4.67)
Simplon, route du	21	18'195	176	0.97 (2.14)
Total	55	47'873	1'721	3.59 (4.05)

5.2.3. Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

• nombre de contrôles	89	(2018 : 67)
• nombre de véhicules recensés	21'131	(17'099)
• nombre de véhicules en infraction	2'136	(1'685)
• dépassements dénoncés Préfecture	17	(27)
• dépassements dénoncés Ministère public	1	(5)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	10.10	(9.85)
- zones 30 km/h (%)	19.66	(14.47)
- routes 50 km/h (%)	8.24	(9.33)
- routes 60 km/h hors localité (%)	1.24	(1.38)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombre contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2018)
Arnier, route d'	22	2'342	474	20.24 (15.41)
Blessoney, chemin du	3	125	11	8.80 (2.5)
Burenoz, route du	4	1'606	101	6.29 (10.14)

Courtillet, chemin du	1	29	1	3.45 (5.55)
Cure, chemin de la	1	20	0	0.00 (-)
Ecaravez, chemin des	2	50	10	20.00 (-)
La Louche, chemin de	10	671	173	25.78 (17.80)
Monts-de-Lavaux (loc), route des	35	15'432	1'304	8.44 (9.28)
Monts-de-Lavaux (h loc), route des	2	402	5	1.24 (1.38)
Signal, route du	6	364	45	12.36 (11.86)
Villars, chemin de	3	90	12	13.33 (5.08)
Total	89	21'131	2'136	10.10 (9.85)

5.2.4. Radar mobile Savigny

• nombre de contrôles	117	(2018 : 95)
• nombre de véhicules recensés	71'455	(53'012)
• nombre de véhicules en infraction	8'000	(6'704)
• dépassements dénoncés Préfecture	356	(303)
• dépassements dénoncés Ministère public	43	(61)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	11.19	(12.65)
- routes 50 km/h (%)	14.81	(20.58)
- routes 60 km/h localité(%)	2.52	(2.56)
- routes 60 km/h hors localité(%)	0.00	(12.80)
- routes 80 km/h (%)	4.87	(2.92)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombre contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2018)
Chexbres, route (50 km/h)	15	11'914	2'219	18.63 (22.40)
Claie-aux-Moines (60 km/h), rte de la	11	6'481	194	2.99 (2.94)
Claie-aux-Moines (80 km/h), rte de la	4	2'818	31	1.10 (2.12)
Cullayes, route des	2	370	68	18.38 (18.22)
Grenet, route du	7	1'072	105	9.79 (15.51)
Jorat, route du	7	1'013	151	14.91 (14.94)
Lutry, route de (50 km/h)	20	8'869	1'531	17.26 (21.99)
Lutry, route de (80 km/h)	2	1'024	35	3.42 (2.59)
Miguettes, route des	4	589	26	4.41 (4.29)
Mollie-Margot, route de (50 km/h)	3	569	30	8.47 (5.70)
Mollie-Margot, route de (80 km/h)	11	2'209	192	8.69 (3.94)
Oron, route d' (50)	19	23'178	2'920	12.60 (20.65)
Oron, route d' (80)	9	8'713	462	5.30 (3.88)
Vers-chez-les-Blanc, route de	3	2'636	36	1.37 (2.05)
Total	117	71'455	8'000	11.19 (12.65)

5.3. Section Sécurité publique



Chef sécurité publique
Adjudant Christophe Aeby

5.3.1. Centrale téléphonique – Réception PS

La centrale téléphonique de Police-secours réceptionne annuellement quelque 20'000 appels téléphoniques. Ceux-ci proviennent notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour les interventions urgentes ayant lieu sur notre territoire opérationnel, respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou questions diverses.

Quelque 9'500 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plainte.

5.3.2. Unités d'intervention Police-secours

Hormis les missions générales de police qui correspondent aux interventions dites urgentes " 117 ", les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction et incivilité en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain, soit à pied, à vélo ou en véhicules motorisés.

5.3.2.1. Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Interventions/sollicitations	5'130 (2018 : 5'505)				
Plaintes enregistrées	572 (2018 : 632)				
Arrestations/interpellations	188 (2018 : 322)				
Amendes d'ordre	3'616 (2018 : 4'047)				
Fichets conseils, avertissements écrits	1'370 (2018 : 1'312)				
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
• Commission de police	1'809 (2018 : 1'696)				
• Préfecture	1'120 (2018 : 1'063)	611 (642)	53 (45)	31 (46)	425 (330)
• Ministère public / Trib. Mineurs	200 (2018 : 265)	128 (173)	13 (6)	2 (13)	57 (73)

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Accidents de circulation (avec et sans constat)	249 (2018 : 247)	173 (203)	13 (8)	15 (11)	48 (31)
Ivresses au volant	69 (2018 : 65)	60 (56)	2 (4)	1 (2)	6 (3)
Conduite sous retrait ou sans permis	31 (2018 : 37)				
Dénonciations fautes de circulation LCR	566 (2018 : 598)				
Rapports de renseignements	525 (2018 : 375)				
Exécution mandats et notifications diverses	1'356 (2018 : 1'091)				
Actions proactives :					
• Présences près des écoles	1'591 (2018 : 1'286)	1'136	101	167	187
• Contrôles circulation	1'984 (2018 : 2'464)	1'596	169	99	120
• Patrouilles et actions préventives	25'542 (29'383 heures)	14'199	3'308	3'970	4'065

5.3.2.2. Personnes dénoncées en Préfecture

Accidents de la circulation	99	(2018 : 72)
Ivresses non qualifiées (0.25 / 0.39 mg/l)	34	(30)
Conduite sous l'influence de l'alcool (0.05 / 0.24 mg/l)	0	(3)
Excès de vitesse	431	(428)
Infractions LCR	521	(538)
Total	1'085	(1'071)

5.3.2.3. Personnes déférées au Ministère public ou au Tribunal des Mineurs

Accidents de la circulation	26	(34)
Ivresses qualifiées (+ 0.4 mg/l)	32	(32)
Excès de vitesse	50	(85)
Infractions LCR	45	(48)
Infractions LEtr	19	(39)
Loi Fédérale sur les stupéfiants (adultes)	53	(91)
Loi Fédérale sur les stupéfiants (mineurs)	7	(15)
Total	232	(344)

5.3.2.4. Privation de liberté

Pour ivresse, scandale et autres infractions	114	(2018 : 93)
Personnes remises à d'autres instances (Magistrats, Police cantonale, etc.)	34	(17)
Total	148	(110)

5.3.2.5. Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

(Constatées par Police Est Lausannois)

Adultes	53	(2018 : 91)
Mineurs	7	(15)
Amendes d'ordre (dès 2019, uniq. consommation)	9	(49)
Saisie avec et sans auteur	22	(33)
Haschisch – Marijuana – Cannabis	199.30 gr.	(382.25 gr.)
Héroïne	3.70 gr.	(0.00)
Cocaïne	3.65 gr.	(2.69)
Ecstasy	1 pilule	(2)
LSD	2 buvards	(0)
Crack	0.20 gr.	(0)

5.3.2.6. Véhicules trouvés ou volés

- voitures	0	(2018 : 0)
- cycles/cyclomoteurs	32	(8)
- motocycles	3	(1)
- plaques	30	(53)
	65	(62)
Véhicules annoncés volés	25	(13)

5.3.2.7. Accidents de circulation

Le Service de police a enregistré 249 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. Ils se répartissent comme suit :

- 95 avec dommages matériels
- 30 avec lésions corporelles
- 124 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

Nature des accidents :

Avec dégâts matériels	47	(2018 :44)
Avec dégâts matériels et fuite	41	(57)
Avec dégâts matériels et ivresse, surmenage ou médicaments	7	(6)
Avec dégâts matériels et consommation de stupéfiants	0	(0)
Avec blessés	27	(34)
Avec blessés et fuite	1	(2)
Avec blessés et ivresse ou surmenage	2	(1)
Mortel	0	(1)
Arrangements à l'amiable	124	(110)
Total	249	(255)

Voir tableaux annexés en fin de rapport



5.4. Unité Garde-parcs

Outre le contrôle des zones de parage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité Garde-parcs, composée d'Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes, etc.) ;
- une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- la mission de patrouilleurs scolaires ;
- un appui lors de manifestations dans les domaines de la circulation, du stationnement et de la prévention ;
- les tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.
- 317 (267 en 2018) heures ont été effectuées pour la police des déchets (tâches optionnelles pour la Ville de Pully).

6. DIVISION SERVICES GENERAUX



Chef des Services généraux
Premier-Lieutenant Christian Baeriswyl

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est directement responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique " police " est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

6.1. Signalisation Routière (SR)

L'unité SR, composée de cinq hommes, a pour tâches notamment de :

- gérer les panneaux de signalisation lors de réservations de places de parc, de manifestations ou de chantiers ;
- procéder au marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc et passages pour piétons, etc.) ;
- entretenir, voire remplacer les panneaux de la signalisation routière ;
- appuyer les responsables des Services de l'urbanisme et des travaux des communes partenaires lors de l'élaboration de plans de circulation ou de stationnement ;
- entretenir les véhicules de service ;
- contrôler les chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière.

Durant l'année 2019, l'unité SR a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses et a réalisé du marquage routier sur les 4 communes dans le cadre de la remise

en état des routes suite à des travaux. Le personnel de la SR a été particulièrement sollicité dans le cadre des nombreux chantiers ouverts sur la commune de Pully. Pour cela, il a travaillé en étroite collaboration avec les Services de l'urbanisme et des travaux de la Ville de Pully.

Sur l'ensemble de l'année, les responsables de l'unité ont participé à environ 500 réunions de travail et de chantiers.

A 43 reprises, l'unité SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

648 interdictions de parquer ont été posées sur l'ensemble de la Ville.

33 heures ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 130 heures pour les fouilles privées.

Courant 2019, les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : 20 km de Lausanne - Marathon de Lausanne - 1^{er} août - Triathlon de Lausanne - Course à travers Pully - Régates du soir - Marcheurs de Pully – Manifestations diverses à Verte Rive – Nocturnes – Fête de la Grand'Rue – Joutes sportives – Tournoi de foot – Pully-Passion – Vide-greniers – Week-end musical.

170 personnes ou entreprises ont sollicité une réservation de place(s) de parc sur le domaine public pour des livraisons, déménagements, chantiers, manifestations, etc., générant la pose de signalisation.

6.1.1. Peinture utilisée (en kg)

C'est l'équivalent de 2'697 kg de peinture et quelque 200 litres de diluant qui ont été utilisés pour le marquage routier.

6.1.2. Véhicules de service

- Ramu 101 (voiture police Opel) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police Subaru) – Unité proximité
- Ramu 104 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 201 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Yamaha) – Police-secours
- Ramu 301 (fourgon police VW) – Unité de proximité
- Ramu 401 (voiture civile Opel) – véhicule banalisé
- Ramu 402 (voiture civile Mitsubishi) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 502 (fourgon Mercedes à pont) – signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 602 (scooter civil Piaggio) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 603 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Signalisation routière
- Ramu 605 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- 3 cycles – Police-secours, brigade cycliste

Sur l'ensemble de l'année et dans le cadre des missions, ces véhicules ont parcouru environ 195'000 km.

7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE



Chef de la Police administrative
Adjudant Pierre Mullener

Dirigée par un sous-officier supérieur, membre de l'EM, cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / téléphone, le renseigner, voire le diriger vers l'entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents / rapports du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB-RLADB) ;
- Remettre les documents nécessaires à l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente d'alcool, tombolas, etc.) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer les objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

7.1. Chancellerie

7.1.1. Rapports de renseignements établis sur réquisition de :

Préfecture de Lavaux ou Ministère public	58
Divers services officiels	467
Total	525 (2018 : 380)

7.1.2. Rapports transmis à l'intention de :

Préfecture de Lavaux-Oron	1'130
Ministère public + Tribunal des mineurs	216
Service des automobiles	1'476
Police cantonale vaudoise	788
Divers services officiels	1'568
Total	5'178 (2018 : 5'269)

7.2. Réception

Durant l'année, le personnel administratif accueille environ 14'000 citoyens directement au guichet du poste de police et répond à quelque 22'000 appels téléphoniques pour diverses questions administratives.

1'678 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par les communes, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

7.2.1. Permis de pêche

10 Permis de pêche délivrés au poste de police	CHF	80.00
--	------------	--------------

Depuis 2013 les permis de pêche journaliers peuvent se commander directement en ligne par le pêcheur

7.2.2. Cartes journalières CFF pour les citoyens de Pully

1'274 cartes journalières ont été vendues	CHF	50'960.00
---	------------	------------------

7.2.3. Inspection des champignons

132 personnes (18 en 2018) ont eu recours aux conseils du contrôleur officiel, dont 44 qui n'ont toutefois pas présenté l'entier de leur cueillette, déclarant connaître les espèces non-présentées. 136.67kg (13.29 en 2018) de champignons ont été contrôlés. 80 récoltes (10 en 2018) étaient impropres à la consommation. 25 récoltes (4 en 2018) avaient au moins un champignon toxique ou mortel. 50 espèces vénéneuses ont été retirées des récoltes. Ce collaborateur a également été sollicité à plusieurs reprises par divers hôpitaux suisses pour des consultations ou intoxications.

7.2.4. Objets trouvés

Objets enregistrés	472	
Objets restitués aux ayants droit	235	
Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	13	
Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	125	
L'ensemble des récompenses s'élève à	CHF	3'277.00
Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	CHF	9'654.85

7.3. Police du commerce Ville de Pully

7.3.1. Lotos

Un loto a été organisé au mois de février 2019

7.3.2. Tombolas

Autorisations délivrées	13
-------------------------	-----------

7.3.3. Etablissements publics au bénéfice de licences - état au 31.12.2019

Cafés-restaurants	25
Cafés-restaurants saisonniers	1
Tea-room sans alcool	3
Buvettes diverses	3
Buvettes de cinéma et théâtres	3
Magasins au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	17
Patentes pour la vente au détail de tabac	20
Autorisation spéciale	2
Caveau	1

7.3.4. Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics

Taxes perçues	CHF	615.00
----------------------	------------	---------------

7.3.5. Utilisation / anticipation du domaine public

Marché
Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet
Musiciens des rues – pantomimes
Stands divers
Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues
Autorisations de parquer pour les entreprises

Taxes perçues	CHF	50'311.50
----------------------	------------	------------------

7.3.7. Taxe de séjour

Montant encaissé	CHF	46'543.40
-------------------------	------------	------------------

7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)

Personnes inhumées en tombe à la ligne au cimetière de Chamblandes	21	
Personnes inhumées en tombe cinéraire et en columbarium	18	
Personnes inhumées au cimetière des Monts-de-Pully	1	
Personnes inhumées au Jardin du souvenir	43	
Personnes inhumées en concession de corps	6	
Personnes inhumées en concession cinéraires	5	
Personnes inhumées dans une tombe existante	19	
Personnes décédées sur la commune de Pully	73	
Personnes décédées sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	1	
Montant des taxes d'inhumation, d'exhumation, vente de concessions et prolongations de sépulture	CHF	44'700.00

8. BUREAU DES CONTROLES

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc.) et de tenir à jour les statistiques.

8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	8'802 (2018 : 8'923)	7'608	678	289	227
AO par Police-Secours + Prox	3'616				
AO par ASP	5'186				

8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons, en Ville de Pully.

8.2.1. SAT – Vitesse (annexe 5)

Nombre de contrôles	106	(2018 : 148)
Nombre de véhicules recensés	6'903'464	(5'967'934)
Nombre de véhicules en infraction	7'080	(8'545)
Dépassements dénoncés Préfecture	44	(51)
Dépassements dénoncés Ministère public	8	(11)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.10	(0.14)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombre contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés
Clergère	23	1'244'508	1'638	0.13 (0.24)
Damataire-Sud	15	829'031	385	0.05 (0.04)
Désertes-Port	15	1'138'570	2'084	0.18 (0.10)
Lavaux-Tirage	22	1'864'396	2'111	0.11 (0.11)
Ramuz/Chamblande	25	1'447'192	709	0.05 (--)
Ramuz/ Préau	6	379'767	153	0.04 (--)
Total	106	6'903'464	7'080	0.10 (0.14)

8.2.2. SAT - Signalisation lumineuse (annexe 6)

Nombre de contrôles	106	(2018 : 148)
Nombre de véhicules recensés	6'903'464	(5'967'934)
Nombre de véhicules en infraction	782	(37)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0.011	(0.006)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombre contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés
Clergère	23	1'244'508	59	0.0046 (--)
Damataire-Sud	15	829'031	81	0.0097 (--)
Désertes-Port	15	1'138'570	63	0.0055 (--)
Lavaux-Tirage	22	1'864'396	482	0.0258 (--)
Ramuz/Chamblandes	25	1'447'192	62	0.0042 (--)
Ramuz/ Préau	6	379'767	35	0.0092 (--)
Total	106	6'903'464	782	0,011 (0.006)

8.3. Commission de police

Elle a traité 1'809 cas, soit :

- 1'265 pour des fautes de circulation, de parage et infractions au Règlement de police ;
- 544 pour des dénonciations sur fonds privés.

Prononcé 1'797 amendes par voie d'ordonnances pénales.

Cité 12 contrevenants :

- 4 amendes par ordonnances pénales ou par ordonnances pénales rendues par défaut ;
- 0 prestations au travail ;
- 1 réprimande (mineurs) ;
- 7 ordonnances de classement.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 793 sommations de payer dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années. D'autre part, 41 ordonnances de conversion ont été prononcées.

8.4. Montants encaissés

8.4.1. Parage en Ville de Pully

Produits Horodateurs / Parcomètres	CHF	265'967.80
Macarons résidants / employés communaux / enseignants	CHF	275'391.50
Parking des Alpes / Abonnements	CHF	13'890.00
Total	CHF	555'249.30

8.4.2. Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes

Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)

Règles de circulation	CHF	445'520.00
Radar mobile	CHF	1'106'580.00
Radar fixe / surveillance automatique des feux	CHF	423'610.00

Procédure ordinaire en Commission de police

Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	CHF	167'263.82
Infractions sur fonds privé	CHF	68'351.26
Revenu brut des amendes encaissées, après déductions des divers frais de procédure (sentences, contentieux)	CHF	2'211'325.08

8.5. Actions administratives

Commandements de payer enregistrés	1661	(2018 : 1413)
Commandements de payer notifiés	1043	
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	54	
Notifications administratives pour instances diverses	160	

9. CONCLUSION

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2019 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2019 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 11 mai 2020.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

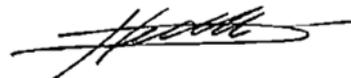
Le président



J.-M. Chevallaz



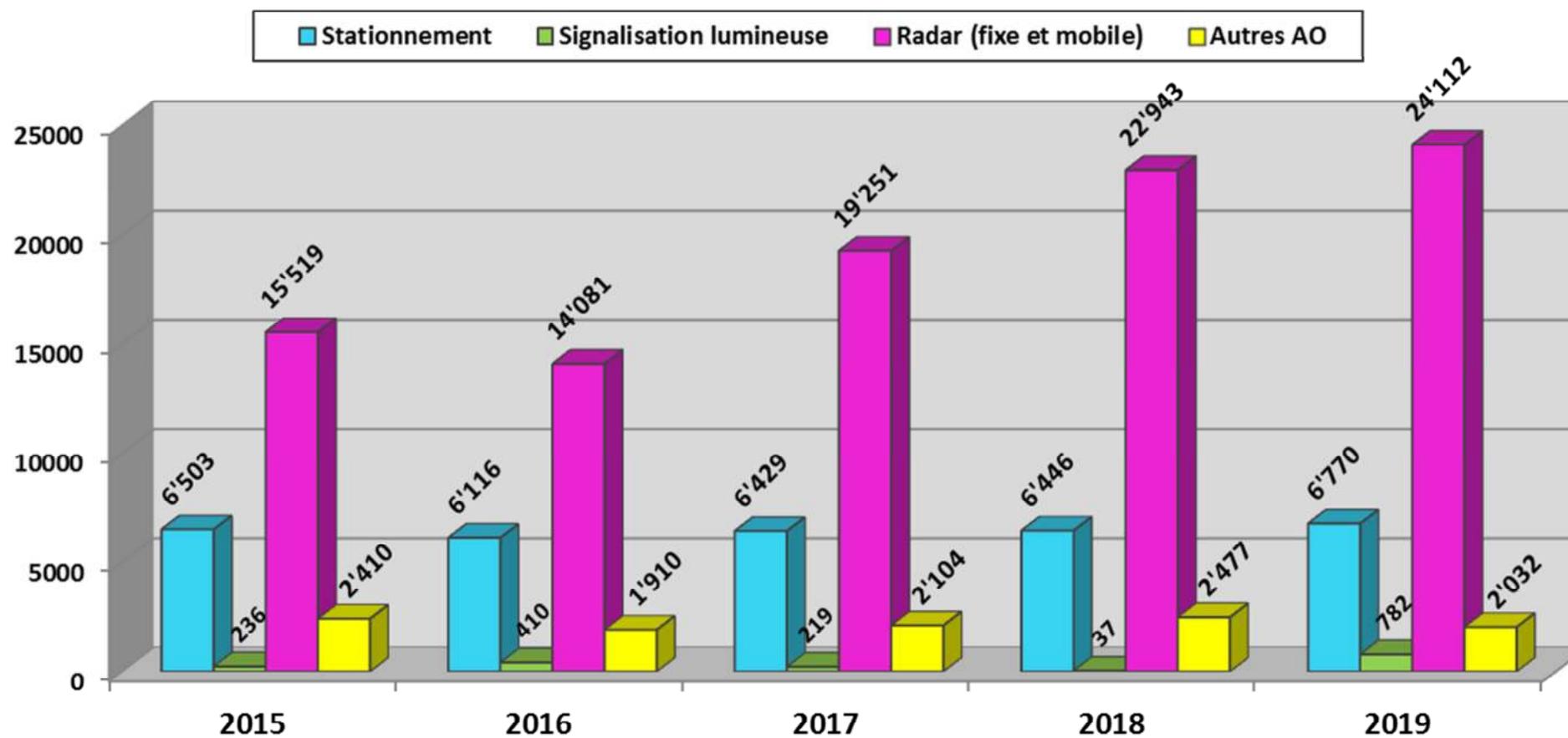
Le secrétaire



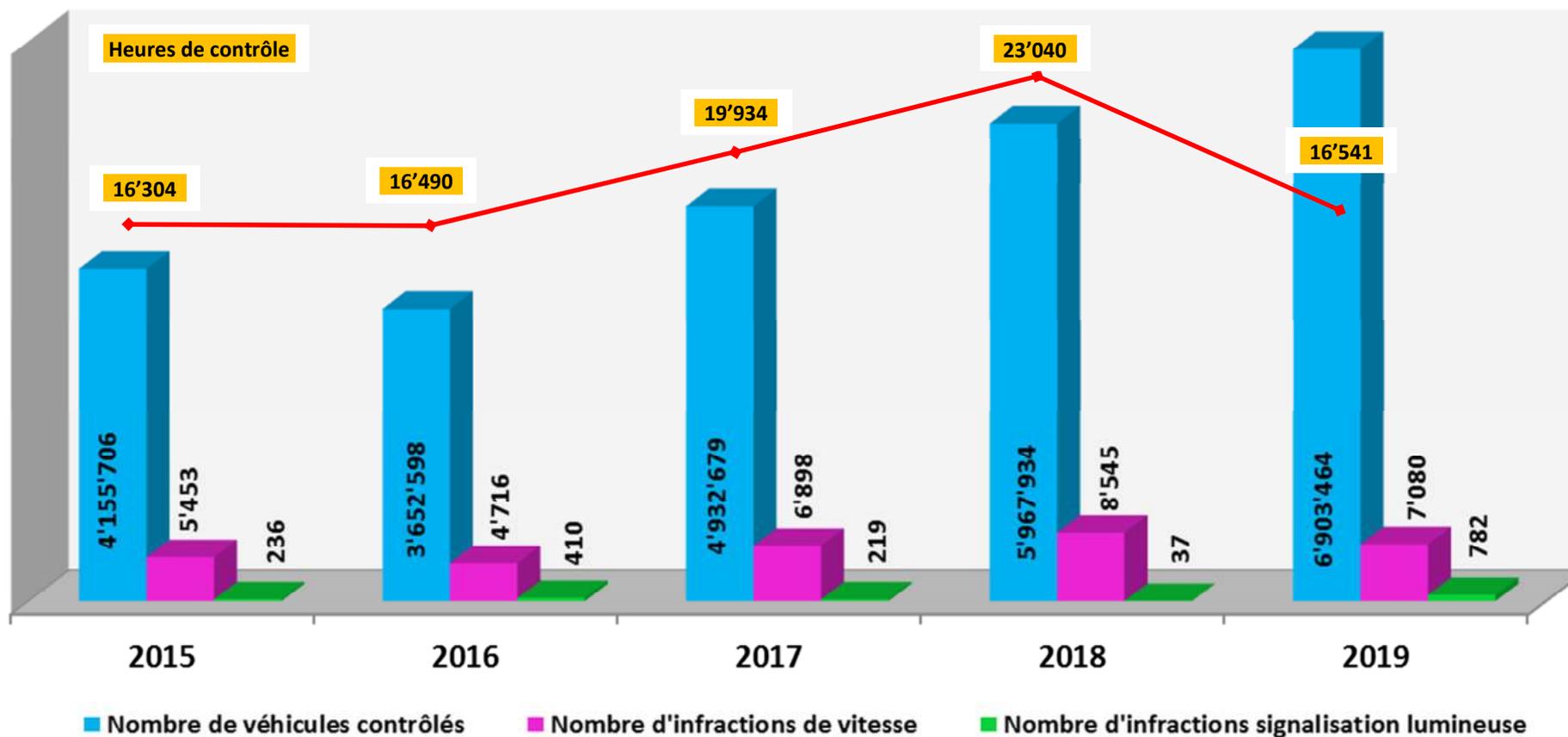
D.-H. Weber

		Comptes 2019	Budget 2019	Comptes 2018	Ecart
3	CHARGES	10'952'514.05	11'075'756.00	10'506'258.60	-123'241.95
30	AUTORITES ET PERSONNEL	8'901'431.15	8'908'600.00	8'522'047.35	-7'168.85
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	14'550.00	18'500.00	14'287.50	-3'950.00
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET D'EXPLOITATION	6'868'954.20	6'779'800.00	6'557'980.40	89'154.20
303	ASSURANCES SOCIALES	627'619.45	628'150.00	569'738.40	-530.55
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	1'069'781.90	1'087'600.00	1'040'667.65	-17'818.10
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	162'137.85	165'900.00	155'968.25	-3'762.15
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	18'611.65	26'700.00	23'088.00	-8'088.35
309	AUTRES CHARGES AUTORITES ET PERSONNEL	139'776.10	201'950.00	160'317.15	-62'173.90
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1'828'084.76	2'164'656.00	1'759'915.65	-336'571.24
310	IMPRIMES, FOURNITURES BUREAU ET ENSEIGNEMENT	19'473.66	38'600.00	41'027.04	-19'126.34
311	ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES ET VEHICULES	300'533.40	397'450.00	445'099.41	-96'916.60
312	ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	91'611.85	105'000.00	36'493.20	-13'388.15
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	60'189.00	65'500.00	4921.90	-5'311.00
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET TERRITOIRE	149'359.21	187'750.00	107'689.63	-38'390.79
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET D'INSTALLATIONS	93'966.84	120'450.00	98'527.34	-26'483.16
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES D'UTILISATION	249'700.00	253'000.00	258'757.30	-3'300.00
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	855'176.40	987'159.00	758'740.13	-131'982.60
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	8'074.40	9'747.00	8'659.70	-1'672.60
32	INTERETS PASSIFS			94.65	
329	AUTRES INTERETS			94.65	
33	AMORTISSEMENTS	62'167.74		223'188.00	62'167.74
331	AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	62'167.74		223'188.00	62'167.74
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	430.40	2'000.00	740.50	-1'569.60
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	430.40	2'000.00	740.50	-1'569.60
36	AIDES ET SUBVENTIONS		500.00	272.45	-500.00
366	AIDES INDIVIDUELLES		500.00	272.45	-500.00
38	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET RESERVE DE RENOUVELLEMENT	160'400.00			160'400.00
380	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT	160'400.00			160'400.00
4	REVENUS	-10'952'514.05	-11'075'756.00	-10'506'258.60	123'241.95
41	PATENTES, CONCESSIONS	-300.00		-600.00	-300.00
410	PATENTES	-300.00		-600.00	-300.00
42	REVENUS DU PATRIMOINE	-3'760.00	-9'000.00	-4'580.00	5'240.00
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-3'760.00	-9'000.00	-4'580.00	5'240.00
43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES	-2'854'914.40	-2'116'640.00	-2'520'242.61	-738'274.40
431	EMOLUMENTS	-18'946.85	-24'800.00	-20'317.15	5'853.15
433	PRODUITS EXTRAORDINAIRES	-8'473.76		-5'392.61	-8'473.76
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-104'954.50	-102'540.00	-88'664.25	-2'414.50
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	-390'816.40	-189'300.00	-270'066.30	-201'516.40
437	AMENDES	-2'331'722.89	-1'800'000.00	-2'135'802.30	-531'722.89
44	PART A DES RECETTES CANTONALES	-7'854.80			-7'854.80
441	PART A DES RECETTES CANTONALES	-7'854.80			-7'854.80
45	PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS	-8'085'684.85	-8'950'116.00	-7'846'635.99	864'431.15
452	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	-8'085'684.85	-8'950'116.00	-7'846'635.99	864'431.15
48	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX			-134'200.00	
480	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS DE RESERVE			-134'200.00	
	Total fonctionnement				

STATISTIQUES DES AMENDES D'ORDRE PAR GENRE, DE 2015 À 2019

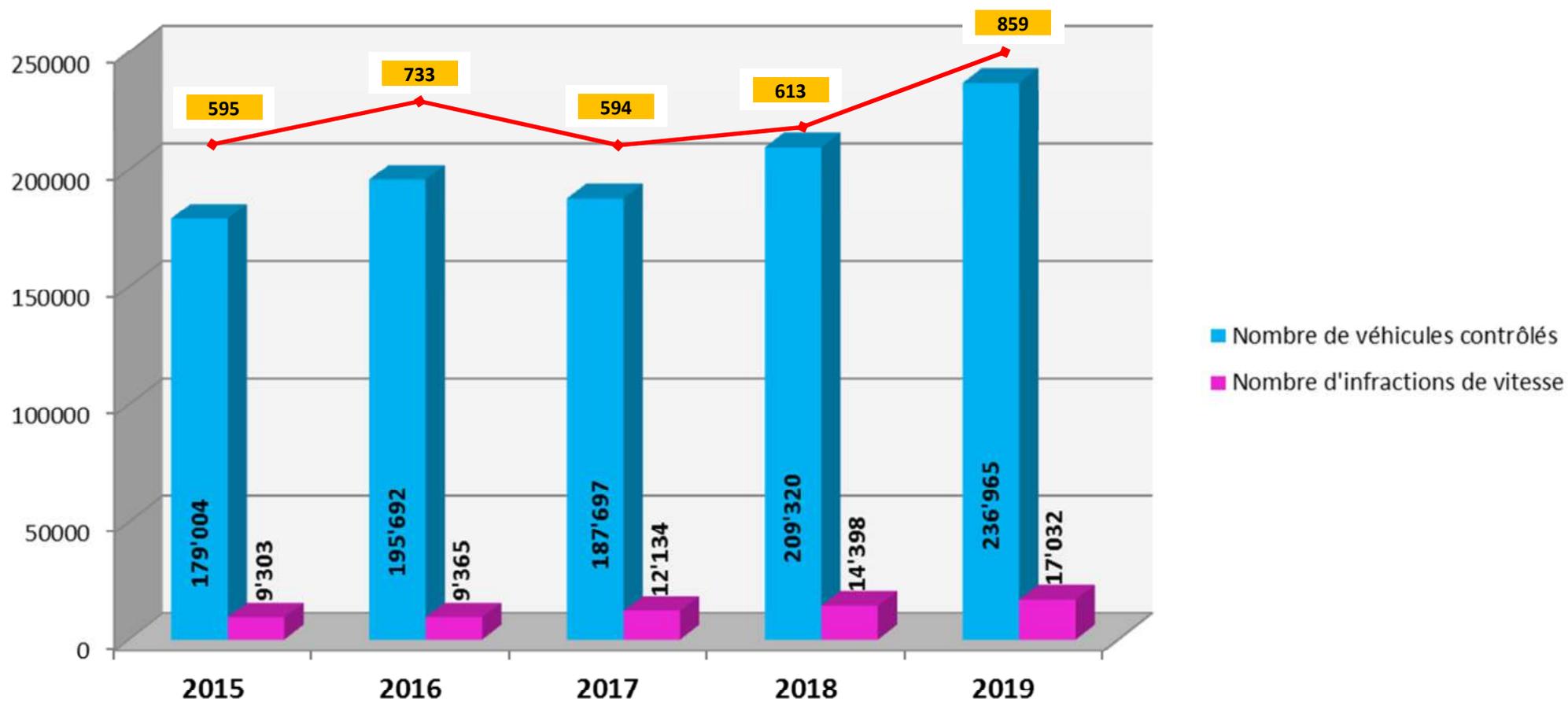


STATISTIQUES DE LA SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC, DE 2015 À 2019



RADAR TOUTES COMMUNES CONFONDUES, DE 2015 À 2019

Heures de contrôle



GRAPHIQUE ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

